



Communiqué de presse
Jeudi 30 avril 2020

Covid-19 - Fonds de solidarité et de proximité en Nouvelle-Aquitaine : lancement des prêts à taux zéro pour les commerçants, les artisans, les services de proximité et les associations

Après avoir annoncé il y a quelques jours la création d'un fonds régional de proximité de 24 millions d'euros destiné à soutenir les commerçants, artisans, services de proximité et associations relevant de l'Economie Sociale et Solidaire, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Banque des Territoires, en partenariat avec les intercommunalités, lancent la plateforme www.fondstpenouvelleaquitaine.fr conçue par Initiative Nouvelle-Aquitaine.

Elle permet aux dirigeants de ces petites structures de déposer en ligne leurs demandes de prêts à taux 0 %.

Ces prêts à taux 0% d'un montant de 5 000 euros à 15 000 euros seront accordés après étude d'un dossier déposé en ligne par les entreprises ou associations impactées par la situation sanitaire (fermetures administratives et pertes de chiffre d'affaires, notamment).

Le prêt accordé, sans garantie personnelle du dirigeant, est remboursable sur 4 ans, avec un différé de 12 mois maximum. Il sera versé à l'entreprise, en une seule fois, à compter de début mai.

Ces prêts sont destinés aux entreprises de 10 salariés ou moins et aux associations de moins de 50 salariés, dont le siège social est situé en Nouvelle-Aquitaine. Les entités sollicitant un prêt devront attester être à jour de leur déclaration et paiement des charges fiscales et sociales à fin février, ne pas être interdit bancaire et ne pas faire l'objet d'une procédure judiciaire. Enfin, elles devront justifier d'un besoin de trésorerie lié à la crise et impactant leur viabilité.

Les demandes sont à déposer de manière dématérialisée sur un site dédié à cette aide d'urgence : www.fondstpenouvelleaquitaine.fr

La gestion du fonds, **de 24 millions d'euros** abondé par la Région Nouvelle-Aquitaine, la Banque des Territoires et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, sera assurée par la coordination régionale **Initiative** qui fédère en Nouvelle-Aquitaine les 14 associations implantées localement.

Chacune des plateformes est en charge de l'expertise des demandes et de l'attribution des prêts, en partenariat avec le réseau France Active sur le volet associatif, au travers de comités mis en place spécifiquement pour l'attribution des prêts. Ces comités valident les demandes en appréhendant avec justesse les besoins des entreprises, leurs capacités de rebond, et accordent l'aide financière leur permettant de résister face à la crise, augmentant ainsi leur chance de maintien de leur activité et de leur(s) emploi(s).

Le fonds de proximité est ouvert en priorité aux entreprises et associations dont le siège ou l'établissement est implanté sur les Communautés de communes et pourra être étendu en partenariat avec les Communautés d'agglomération, Communautés urbaines et la Métropole.

Il est destiné à maintenir l'activité et l'emploi des plus petites entreprises et des associations du territoire (hors secteur agricole, professions libérales et médicales) quel que soit leur statut juridique (entreprise individuelle, micro-entreprise, SARL, EURL, SA...). Il s'adresse aux commerçants, artisans, services de proximité, associations et autres structures de l'Economie Sociale et Solidaire, impactés par la crise du Covid-19 et nécessitant un renforcement de leur trésorerie.

A propos d'Initiative Nouvelle-Aquitaine

Initiative Nouvelle-Aquitaine fédère le 1er réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise sur la région. Le réseau est fortement ancré localement avec 14 associations et plus de 70 points de contact locaux. Les plateformes locales accueillent les entrepreneurs, évaluent leur projet, le financent par un prêt d'honneur sans intérêt ni garantie et accompagnent les entrepreneurs en leur faisant bénéficier d'un soutien par d'autres chefs d'entreprises et en leur permettant d'accéder à un réseau économique local.

En 2019, le réseau Initiative en Nouvelle-Aquitaine a soutenu et financé la création ou reprise de 1 482 entreprises, soit 3 789 emplois créés ou sauvegardés. Le réseau a apporté 18,8 millions d'euros en prêts d'honneur aux entrepreneur.e.s, ce qui leur a permis d'obtenir 138,8 millions d'euros auprès des banques. Le taux de pérennité des entreprises soutenues est de 94% à trois ans.

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr @BanqueDesTerr

Contacts presse :

Initiative Nouvelle-Aquitaine :

Cécile Katlama, déléguée régionale 06 64 29 52 43 ckatlama@initiative-nouvelleaquitaine.fr

Région Nouvelle-Aquitaine :

Rachid Belhadj 05 57 57 02 75 / presse@nouvelle-aquitaine.fr

Banque des Territoires Nouvelle-Aquitaine – Groupe Caisse des Dépôts

Patrick Martinez - 05 56 00 01 86 / patrick.martinez@caissedesdepots.fr